



## Au chômage,sans domicile divorcé conséquence pension alimentaire

Par **rayan**, le **15/02/2012** à **18:35**

Bonjour,

je m'appelle RAYAN,tout d'abord je vous remercie de l'aide que vous pourriez m'apporter au sujet de mon affaire grace a un amie qui ma aider a trouver votre site. Voila ma situation qui est pour moi très difficile, j'ai divorcée mai 2006 et depuis j'ai du mal a remonter la pente, papa de trois merveilleux enfants que j'adore ,au chômage et sans domicile fixe, mon ex femme a du engager une procédure parce que la caf lui a demander de le faire pour non paiement de la pension alimentaire auprès de mes enfants mon ex femme connait ma situation ne ma pas poser de problème mai puisque une procédure a été engager a mon sujet je suis térifié a l'idée de faire de la prison c'est ce qu'on ma dit que je risque, j'ai trouver un remplacement dans une agence temporaire qui a durer que 4 mois et a nouveau au chômage et au paravant au rsa. Voila je vous remercie de votre aide, en attente d'une réponse de votre part.

Veuller agréer Madame, monsieur l'expression de salutations distinguer.

Monsieur Rayan

Par **cocotte1003**, le **15/02/2012** à **19:30**

Bonjour, déjà ne vous inquiétez pas comme ça. Vous etes en tord il est vrai de ne pas payer le pension. afin de régulariser la situation à venir, saisissez le JaF du tribunal du domicile des enfants pour lui demander de revoir les modalités de la pension et de votre droit de visite

puisque vous ne pouvez les héberger. Vous pouvez auparavant vous mettre d'accord à l'amiable avec la maman et présentez un document écrit de vos accords au juge. saisir le jaf peut se faire avec ou sans avocat et avec l'aide juridique si vos ressources ne vous permettent pas de financer un , cordialement